

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 juin 2012**  
~~~~~

**CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE PROJET DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT
CONTRAT ET PROGRAMMATION 2012
AVENANTS AUX PROGRAMMATIONS 2009 - 2010 - 2011**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 juin 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

Mme Fabienne GALVEZ à Madame Monique GIBERT, M. David CABLAT à M. Eric PALOC

Excusés :

M. Georges PIERRUGUES, Mme Martine BONNET

Absents :

M. Christian LASSALVY, M. Eric CORBEAU, M. Frédéric GREZES

Quorum : 23	Présents : 41	Votants : 43	Pour 43 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Sur le rapport du Président,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de programmation 2012 du contrat de territoire de la Vallée de l'Hérault,
- d'approuver la participation du Département à hauteur de 845 535 € pour le contrat 2012, sur un montant global de dépenses de 3 699 982 €,
- d'autoriser le Président à signer la programmation 2012 et tous les documents relatifs à ce dossier,
- d'approuver les projets d'avenants pour les programmations 2009, 2010 et 2011,
- d'autoriser le Président à signer les 3 avenants et tous les documents relatifs à ces dossiers.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 653 le 02/07/12
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120625-lmcl16294-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



RAPPORT 1 - 0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
<i>Rapporteur :</i>	
CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE PROJET DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT	
CONTRAT ET PROGRAMMATION 2012	
AVENANTS AUX PROGRAMMATIONS 2009 - 2010 - 2011	

Depuis 2005, un accord cadre définit les objectifs à atteindre pour le contrat départemental de projet de la Vallée de l'Hérault, signé entre le Conseil général de l'Hérault et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Dans l'attente de la redéfinition des orientations stratégiques et opérationnelles de la politique contractuelle départementale, chaque année une programmation d'actions est définie selon les mêmes priorités.

La programmation des actions 2012, mise en commun des réflexions menées par les services du Département et de la communauté de communes, s'est négociée durant le premier semestre 2012 pour aboutir aux documents joints en annexe (contrat 2012 et proposition financière).

Le montant de la participation départementale s'élève à 845 535 € (soit 23%) sur un montant de dépenses de 3 699 982 € (investissement et fonctionnement). Ce financement départemental est complété par d'autres dispositifs d'aides comme le contrat de Pays, les financements de droits communs...

A noter que la programmation du contrat 2012 compte deux tiers bénéficiaire :

- l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert / Vallée de l'Hérault pour la conduite de la politique touristique intercommunale (par convention). A ce titre, il est maître d'ouvrage des actions relevant de ce partenariat et est destinataire des subventions départementales attribuées au tourisme soit 84 850 €.
- la commune de Gignac sera quant-à elle tiers bénéficiaire pour l'opération de l'aménagement du centre de secours (2^{ème} tranche). A ce titre, elle est maître d'ouvrage de l'action précitée et est destinataire de la subvention départementale attribuée soit 29 125 €.

Par ailleurs, les programmations 2009, 2010 et 2011 du contrat départemental de projet de la Vallée de l'Hérault connaissent quelques difficultés techniques et administratives dans l'exécution de certaines opérations.

Aussi, il est proposé à l'assemblée départementale un avenant par programmation. Un tableau récapitulatif des demandes d'avenants, joint en annexe, propose de proroger les délais de certaines opérations (délais de début et fin d'exécution) et de modifier la maîtrise d'ouvrage relative aux actions relevant de la politique touristique.

Annexe 1 : Proposition financière 2012

Libellé des actions	MO	Fonctionnement				Investissement				Pole de compétence	Credits COTE										
		Coût TTC	Subv. CG	%	CC/Ville	CR	%	Coût HT	Subv. CG sollicitée			%	CC/Ville	CR	%	Etat	%	Autres	%		
Centre de secours sapeurs pompiers / Gignac	Gignac																		PDA		
Objectif 1 - Construire un projet de développement d'urbanisme à l'échelle de la Communauté de communes																					
Habitat/Logement																					
Objectif PDH 2012 : (22 PLAI x 4000€) - (8 PLAI 2011 x 4 000 €)	CCVH																				PDA
Suivi et Animation Programme d'Intérêt Général (PIG)	CCVH																				PDA
Revision Programme Local de l'Habitat	CCVH																				PDA
Objectif 2 - Anticiper, dynamiser une économie locale en mutation																					
Developpement économique et emploi																					
Valcorderia																					
ZAC La Croix - Travaux de requalification (tranche 1/phase 2) : aménagements à vocation économique - Action développement durable	CCVH																				PDD
Objectif 3 - Concilier la valorisation et la protection des paysages et du patrimoine dans leur diversité en favorisant une politique de développement touristique																					
Valcorderia																					
Domaine départemental des 3 Fontaines - Projet de valorisation espace multi accueil : concours de maîtrises d'oeuvre	CCVH																				PDD
Tourisme																					
OTT : achat et aménagement de locaux sur l'antenne de St Guilhem le Désert- tranche 2	OTTI																				PDH
OTT : communication et animation touristique	OTTI																				PDH
OGS St Guilhem / Gorges et Vallée de l'Hérault																					
Argileum - Exposition temporaire 2012	CCVH																				PDH
Observatoire photographique des paysages	CCVH																				PDH
Objectif 4 - Mieux répondre aux exigences sociétales																					
Culture																					
Actions culturelles : Lecture Publique, Ecole de Musique, Abbaye d'Aniane	CCVH																				PDH
Informatisation du réseau de la lecture publique (3ème tranche)	CCVH																				PDH
Etude service multimédia du réseau de la lecture publique	CCVH																				PDH
Services à la population																					
PLAH pour affichage, 32 000€ de subvention départementale du PDH pour un montant prévisionnel d'actions de 75 000€																					
Etude de maîtrise d'oeuvre de la 1ère structure intercommunale d'accueil du jeune enfant de la Vallée de l'Hérault	CCVH																				PDS
Déchèts																					
Campagnes de sensibilisation sur le tri des biodéchets	CCVH																				PDD
Totaux																					
	CCVH	19 000	6 460	34%	12 540	66%	101 690	48%	10 500	5%	3 488 482	34%	14 400	36%	425 500	12%	1 776 000	51%	Ademe	12 000	30%
		211 500	99 310	47%	101 690	48%	10 500	5%	3 488 482	21%	746 225	15%	537 757	15%	3 000	0%	425 500	12%			

Récapitulatif des répartitions

Partenaires territoriaux	Fonctionnement				Investissement				CUMUL			
	Coût actions	Subvention CG	%	Coût actions	Subvention CG	%	Coût actions	Subvention globale CG 34	%			
Com. Com Vallée de l'Hérault	156 500	74 460	47%	3 295 670	657 100	20%	3 452 170	731 560	21%			
Office de tourisme Intercommunal	55 000	24 850	45%	120 000	60 000	50%	175 000	84 850	48%			
Commune de Gignac	-	-	-	72 812	29 125	40%	72 812	29 125	40%			
Totaux	211 500	99 310	47%	3 488 482	746 225	21%	3 699 982	845 535	23%			

Contrat départemental de projet de la Vallée de l'Hérault

Tableau récapitulatif demande d'avenants

	Opération concernée	Coût total opération	Financement CG 34	Aide perçue	Type de demande	Motivation de la demande
Contrat 2009	Aménagement des Activités de Pleine Nature - Tranche 2	1 19 200 €	30 000 €	1608,22 € (demande en cours)	Prorogation de délai sur la fin d'exécution (18 mois supplémentaires soit mars 2014)	Un avenant de prorogation des délais pour le début d'exécution de l'opération a déjà été conclut (motivations : phase de concertation sous estimée, secteur géographique à forts enjeux liés aux activités de chasse, renouvellement des équipes municipales en 2008). Désormais un avenant de prorogation des délais pour la fin d'exécution de l'opération est nécessaire. En effet, des jeux d'acteurs complexes sont nécessaires pour la mise en oeuvre de ce type d'opération, les partenaires sont nombreux et la phase de concertation est longue.
Contrat 2010	Extension du parc d'activités La Garrigue de Saint-André de Sangonis	1 319 139 €	263 900 €	-	Prorogation de délai sur le début d'exécution (12 mois supplémentaires soit mai 2013)	L'opération ne pourra pas commencer dans les délais impartis pour les raisons suivantes. L'expropriation d'un terrain situé sur le périmètre d'extension de la zone est en cours (phase administrative très longue). Aussi, les travaux ne pourront commencer qu'après l'expropriation du propriétaire de ce dernier soit en début d'année 2013.
Contrat 2011	OTI : achat et aménagement des locaux	180 000 €	90 000 €	-	Modification de la maîtrise d'ouvrage	Lors de son positionnement au contrat, cette opération devait être réalisé par la CCVH. Depuis le contexte a évolué et c'est désormais l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) Saint-Guilhem-le-Désert / Vallée de l'Hérault (constitué en EPIC et auquel la CCVH a confié l'organisation et le développement touristique) qui va acquérir ce bâtiment et l'aménager. Cette modification de maîtrise d'ouvrage permettra ainsi d'être en cohérence avec la tranche 2, positionnée au contrat 2012 avec une maîtrise d'ouvrage OTI.

23/05/2012